



**Situation économique et sociale
de l'agriculture
et de l'agroalimentaire en Bretagne**

Septembre 2023

Note réalisée par le service Economie – Emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne

Pour tout complément : economie@bretagne.chambagri.fr

Avec le soutien
financier de :



Avec
la contribution
financière du compte
d'affectation spéciale
développement
agricole et rural
CASDAR



Sommaire et éléments de synthèse

Filière lait.....	p 3
La collecte bretonne chute de 3,4 % au 1 ^{er} semestre, conséquence d'une baisse des cheptels de vaches laitières de 2,9 % en un an. En juin, le prix est à la baisse (-1,3 %/2022), une première depuis mars 2021. Les charges poursuivent aussi leur recul, principalement lié à la baisse du coût des engrais. La collecte bio est en repli sur le 3 ^e trimestre.	
Filière porc.....	p 5
Les abattages bretons de porcs chutent de 5,2 % sur la première partie de 2023. La contraction généralisée de l'offre au niveau européen permet de connaître des prix de vente record. Ces prochaines semaines, le secteur suivra de près l'évolution de la réglementation bien-être au niveau de l'UE.	
Filière volailles de chair	p 7
La filière française de volaille de chair se remet difficilement de l'épidémie d'influenza aviaire de l'an passé. Les abattages sont en baisse, tant au niveau national que régional. La balance commerciale française en fait les frais.	
Filière œufs	p 9
Les cotations des œufs coquille et pour l'industrie reculent depuis le mois d'avril. Les achats des ménages continuent de progresser malgré une hausse sensible des prix au détail. Les mises en place repartent à la hausse aux niveaux national et européen.	
Filière viande bovine	p 11
La baisse de production de viande bovine se poursuit en Bretagne en 2023, tant pour les gros bovins que pour les veaux de boucherie. La décapitalisation des cheptels ne donne pas de signe de ralentissement. Cette baisse de l'offre, aussi constatée aux niveaux national et européen, permet de maintenir des cours soutenus.	
Filière légumes frais	p 13
La saison a été compliquée en artichaut et en tomates alors que la pomme de terre primeur a mieux tiré son épingle du jeu. La disponibilité de la main d'œuvre continue de poser problème. Jusque-là épargnés, les légumes connaissent une forte inflation. Le décret d'application de la loi Agec sur les emballages a été modifié alors que la mesure de l'Inao concernant la commercialisation des légumes bio sous abris a été annulée.	
Filière légumes destinés à la transformation	p 15
Après la campagne 2022 largement déficitaire, la campagne actuelle s'annonce meilleure avec des surfaces à la hausse. Cependant, elle n'est pas terminée. La qualité est au rendez-vous en haricots contrairement au pois. Les achats des ménages augmentent malgré une hausse sensible des prix à la consommation des légumes surgelés et en conserves.	
Filière alimentation animale	p 17
Côté prix, on observe un repli bienvenu des cours des matières premières. Côté volume, la baisse structurelle de fabrications s'accroît en porc et en volaille. Des restructurations industrielles sont en cours et des risques de fermeture d'usine se font sentir.	
Industries agroalimentaires	p 19
Avec une rentabilité en baisse et des manques de disponibilité à l'approvisionnement, la production agroalimentaire recule. Un projet de loi industrie verte est attendu pour l'automne tandis que la Reuse, activement demandée par les industriels bretons, n'a toujours pas son décret d'application.	
Commerce extérieur et accords commerciaux	p 21
L'excédent commercial breton se dégrade. La valeur des exportations progresse à la faveur de cours mondiaux de bonne tenue, mais cela cache un repli quasi-généralisé des volumes exportés. Plusieurs accords commerciaux devraient être opérationnels dans les prochains mois.	
Consommation - Distribution	p 23
L'inflation alimentaire semble marquer le pas en juin 2023. Les prix demeurent cependant historiquement élevés et les consommateurs se tournent plus que jamais vers des références moins chères, au détriment des marques nationales et du bio qui affiche des ventes historiquement basses.	
Politiques publiques et éléments d'actualités.....	p 25
Le comité de suivi du PSN a validé cet été les propositions d'évolution, en particulier l'introduction des programmes opérationnels pour plusieurs secteurs. En revanche, pas d'évolution relative à la BCAE1 et aux prairies permanentes. Côté mise en œuvre de la PAC en Bretagne, la prochaine échéance concerne le lancement début d'automne des appels à projets AGRI Invest, succédant aux PCAEA. La hambre d'agriculture de Bretagne se mobilise pour accompagner les agriculteurs dans leurs démarches. Enfin, après un grand exercice de concertation au niveau national et dans toutes les régions françaises au premier semestre 2023, un projet Pacte et de loi d'orientation et d'avenir agricoles est attendu dans les prochaines semaines.	
Emploi agricole et agroalimentaire	p 29
L'emploi agricole continue de baisser, sauf le salariat permanent qui augmente sensiblement : les exploitations ont donc besoin de recruter. Dans les IAA, le retournement de tendance, avec une baisse de l'emploi en 2022 se confirme au 1 ^{er} trimestre 2023. Tous secteurs confondus, si le salariat continue de progresser en Bretagne au 1 ^{er} trimestre 2023, l'intérim est en net repli. Quant au chômage, il reste très bas dans la région.	

FILIERE LAIT

Chiffres clés

8 653 exploitations livrent du lait à l'industrie en janvier 2023 en Bretagne (9 017 en janvier 2022, **soit 364 élevages disparus en un an**) dont **809 exploitations bio** (792 en janvier 2022, +2,1 % en un an).

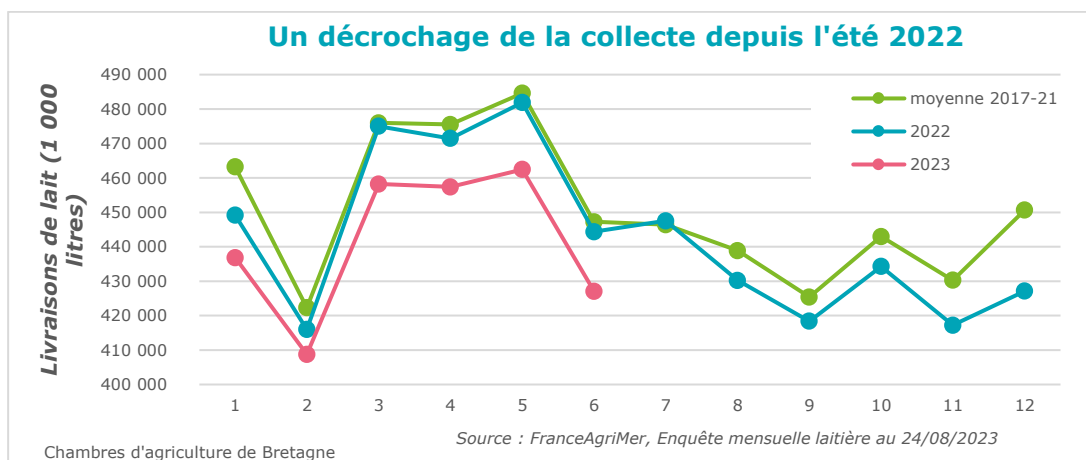
Collecte laitière bretonne en 2022 : **5,31 Mds de litres** (5,37 milliards de litres en 2021, soit -1 % en un an) dont **285 millions de litres** en bio (+3,2 %).

Prix* moyen breton en 2022 : **424 €/1 000 litres** (+22,5 % en un an). Prix* moyen breton du lait bio en 2022 : **455 €/1 000 litres** (+0,2 % en un an) pour un lait de composition standard.

**prix réel du lait, toutes qualités et toutes primes prises en compte, ramené à un lait de composition standard (38 MG, 32 MP)*

Éléments conjoncturels

- **La collecte bretonne chute au 1^{er} semestre 2023.** Elle est de 2,65 milliards de litres de lait, soit un recul de 3,4 % par rapport au 1^{er} semestre 2022. Cette situation est principalement due à une diminution conséquente du cheptel bovin dans la région. Au 30 juin 2023, le nombre de vaches laitières en Bretagne est de 700 100 soit une baisse annuelle de 2,9 %. Par ailleurs, une mauvaise qualité des fourrages au printemps, liée aux conditions climatiques, a pu amplifier le recul de la collecte à cette période. **Les premiers résultats des sondages hebdomadaires indiquent que la tendance se poursuit en juillet-août, voire s'accélère,** avec un repli annuel allant de -4 % à -6 % en juillet et août.



- En juin 2023, **le prix moyen breton du lait standard 38-32 est de 426,7 €/1 000 litres, soit une évolution annuelle de -1,3 %.** Il s'agit de la première baisse annuelle du prix du lait breton depuis mars 2021.
- Côté charges, **l'indice Ipampa connaît un recul annuel de 2,6 % en juin.** Ce recul est principalement lié à la baisse du coût des engrais depuis le début de l'année (-28,6 % en un an). Ainsi, malgré une diminution des prix depuis janvier, la marge MILC continue de s'améliorer. Pour le 3^e trimestre 2023, les prix devraient se stabiliser en Bretagne.
- **La baisse des prix est une tendance générale européenne, liée à la situation sur les marchés mondiaux.** En effet, après une année 2022 compliquée sur les principaux bassins exportateurs, l'offre est repartie à la hausse en 2023 : jusqu'à +7,4 % en Nouvelle-Zélande entre mai 2022 et mai 2023. En parallèle, sur le 1^{er} semestre, la demande mondiale est contrastée. En particulier, la demande chinoise est à la hausse pour les poudres de lait écrémé et le lactosérum, mais en

forte diminution pour les poudres grasses (-45 %/2022) et pour le beurre (-21 %/2022). **En France, le prix résiste mieux que chez les voisins nord-européens**, en raison notamment des mécanismes contractuels et d'une demande intérieure solide malgré l'inflation. Le prix du lait a reculé de 7,8 % en France depuis le début de l'année, contre des baisses supérieures à 30 % en Allemagne et aux Pays-Bas, et jusqu'à -42 % en Irlande !

Actualités

- La baisse des cours des produits laitiers ravive des tensions entre acteurs de la filière. **L'AOP Unell a déclenché la clause de sauvegarde de son contrat cadre suite à un désaccord sur le prix avec Lactalis**. La formule de prix du contrat liant les deux parties définissait un prix de 401 €/1 000 litres pour juillet et août, auquel l'entreprise a consenti d'ajouter une valorisation supplémentaire de 15 €. Cette proposition n'était pas suffisante selon l'Unell, qui demandait 435 €/1 000 litres, et se basant sur le fait que l'association avait accepté un rabotage sur la formule de prix à l'automne dernier, lorsque le cours beurre-poudre était à son plus haut. **Les deux parties sont cependant déterminées à trouver un accord avant que le contentieux aille en justice**.
- Dans ce contexte post-inflation des cours qui avait provoqué des tensions entre les distributeurs, les transformateurs et les producteurs, **une centaine d'éleveurs de l'APLN (en contrat avec Eurial) ont eu l'opportunité de passer à l'APLBC, qui propose un contrat tripartite avec Novandie (Andros) et LDSH**. Les éleveurs qui ont fait ce choix ont notamment été motivés par le fait que la formule de prix sera basée sur le coût de la matière première agricole, dans l'esprit d'Egalim.
- **De nombreuses incertitudes pèsent toujours sur l'avenir de la filière laitière bio**. Une note d'étude du Crédit Agricole estime que le volume collecté devrait diminuer fortement à partir de l'an prochain, jusqu'à atteindre un volume national d'équilibre de la filière à 1 milliard de litres annuel (contre 1,27 milliard collecté en 2022). **Ce repli semble s'être amorcé en Bretagne dès ce 1^{er} semestre : la collecte a reculé de 5 % par rapport au 1^{er} semestre 2022**, tandis que le nombre de points de collecte stagne.

A retenir

- **La collecte bretonne est en fort repli sur le 1^{er} semestre 2023** et la tendance s'accélère lors du 3^e trimestre. Ce recul est principalement dû à une diminution du cheptel laitier breton qui tombe à 700 000 têtes en juin 2023.
- Suivant la tendance générale sur les marchés européens, **le prix du lait breton amorce une diminution annuelle**, mais la marge laitière continue de s'améliorer. Le recul du prix est beaucoup plus faible en France que dans les pays nord-européens.
- Les mesures mises en place par les transformateurs pour équilibrer l'offre bio à la demande se font sentir. **La collecte bio poursuit son recul entamé en début d'année** bien que le nombre de points de collecte se stabilise.

Pour tout complément : olivier.carvin@bretagne.chambagri.fr

FILIERE PORC

Chiffres clés

4 952 sites d'élevage de porcs en Bretagne en 2022

1,219 million de tonnes de viande porcine produites par les élevages bretons (57 % de la production française) en 2022, soit **une baisse de 3,1 %** par rapport à 2021.

Prix de base en 2022 : **1,725 €/kg** (base 56 TMP au cadran breton).

Avec 100 élevages, la Bretagne est la huitième région française en porcs bio.

Éléments conjoncturels

- **Les abattages bretons de porcs sont en recul marqué.** Sur la période comprise entre janvier et mai 2023, 5,416 millions de porcs ont été abattus en Bretagne, soit une baisse de 5,2 % par rapport à la même période de 2022. Les abattages régionaux avaient déjà régressé de 2,5 % en 2022 par rapport à 2021.
- Cette chute de production est du même ordre de grandeur au niveau national : 5,8 % sur la période allant de janvier à mai 2023. Quasiment l'ensemble des pays européens suivent cette tendance. Sur cette période, les abattages régressent de 9 % en Espagne et de 9,5 % en Allemagne. **Pour l'ensemble de l'UE, la décroissance atteint 8,9 % !**
- Cette faiblesse de l'offre explique les très bons prix enregistrés sur la première moitié de 2023. Fin août, le cours du porc s'établissait à 2,16 €/kg de carcasse au Marché du Porc Breton. **La moyenne cumulée sur 2023 est de 2,22 €/kg de carcasse**, avec un nouveau record de 2,38 €/kg de carcasse atteint fin mars. Soit près du double des prix constatés il y a un an et demi !
- **Les prix de l'aliment ont légèrement reflué en début de l'année 2023.** Le prix de l'aliment charcutier Ifip avait atteint un record en juillet 2022 à 395 €/tonne et s'était maintenu à ce niveau jusqu'à la fin de 2022. Il est redescendu depuis à 374 €/tonne en mai avant de légèrement remonter à 380 €/tonne en juin, soit un niveau semblable à celui de juin 2022.
- Malgré la hausse des prix du porc, **la consommation française résiste bien** puisque la consommation totale calculée par bilan régresse seulement de 0,8 % en avril sur douze mois glissants. D'autres pays sont plus durement affectés comme l'Allemagne qui voit ses consommateurs limiter leurs achats de porc.
- La forte baisse de l'offre européenne et le retrait de la Chine conduisent à **une contraction des exportations européennes vers les pays tiers.** L'UE a exporté 1,5 million de tonnes de viande de porc entre janvier et avril 2023, un repli de 15,3 % par rapport à 2022.
- Sur le marché mondial, les experts estiment que les importations chinoises ne devraient pas décoller au second semestre 2023 du fait de stocks élevés. Les Etats-Unis, malgré une mauvaise rentabilité des élevages, ont accru leurs abattages de 1,3 % sur le premier semestre 2023 par rapport à 2022.

Actualités

- Le contexte inflationniste touche de plein fouet la consommation de viande de porc bio. Alors que le bio représente moins de 2 % de la consommation totale, le recul des achats des Français a conduit le marché à un fort déséquilibre entre l'offre et la demande. **Le secteur estime qu'il y a actuellement 30 % de porcs bio en trop.** En réponse à cette crise du bio, le gouvernement français a annoncé une aide d'urgence de 60 millions d'euros pour l'ensemble des filières bio.
- **Les OP porcine Evel Up et Agrial ont annoncé entrer en négociation afin de rapprocher leurs deux organisations.** Au total, l'OP fusionnée représenterait plus de 4 millions de porcs soit près de 18 % des porcs charcutiers produits en France en 2022, et plus de 1 100 adhérents. La surface couverte par cette nouvelle OP s'étalerait alors sur tout le Grand Ouest, du Finistère jusqu'en Normandie et à la région Centre. Elle se rapprocherait de la taille de Cooperl qui pèse entre 5 et 6 millions de porcs par an. En revanche, ni Evel Up ni Agrial ne possèdent d'outils d'abattage.
- **Le bien-être animal sera sur le devant de la scène ces prochains mois** avec la Commission européenne qui doit faire des propositions de révision des lois qui le régissent dans l'Union européenne. L'Efsa, autorité européenne de sécurité des aliments, a déjà préconisé pour la filière porcine la fin de la castration et de la coupe des queues, une baisse du nombre d'animaux par m² et la fin des cages. Cette réglementation pourrait avoir des conséquences importantes pour l'ensemble des filières animales.
- Le marché des céréales s'est détendu depuis un an, ce qui a permis de soulager les charges des élevages porcins. Des incertitudes demeurent sur son orientation future du fait des aléas climatiques et géopolitiques.

A retenir

- Après un premier repli en 2022, **la production bretonne de porc continue de chuter en 2023.** Cette tendance baissière touche tous les bassins de production européens et permet au marché de connaître des prix de vente record. Le cours du porc au Marché du Porc Breton est toujours resté au-dessus des 2 €/kg de carcasse depuis fin janvier avec un record à 2,38 €/kg de carcasse fin mars.
- Une **révision de la réglementation bien-être animal au niveau de l'Union européenne est prévue cette année.** Elle pourrait entraîner de nombreux changements dans les pratiques des élevages porcins et nécessiter de lourds investissements.
- **La concentration du secteur porcine pourrait se poursuivre** avec l'entrée en négociation des organisations de producteurs Evel Up et Agrial pour fusionner. Il y a actuellement 34 groupements de porc en France contre 215 en 1974.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VOLAILLE DE CHAIR

Chiffres clés

1 810 élevages de volailles de chair en 2022 en Bretagne avec une surface de **3,5 millions de m²**.

478 215 tonnes de volailles produites en Bretagne en 2022 (en baisse de 6 % par rapport à 2021).

1 poulet français sur 3 est produit en Bretagne.

50,6 % du poulet consommé en France est importé en 2022.

Eléments conjoncturels

- Cette saison, **la France a été moins touchée par la grippe aviaire que lors de la saison précédente**. Depuis le 1^{er} août 2022, 402 foyers d'influenza aviaire ont été détectés dans les élevages français, principalement dans le sud-ouest et les Pays de la Loire. Durant cette période, 40 élevages bretons ont été touchés par ce virus. Le nombre de cas a fortement baissé depuis mars, le risque est pour l'instant classé comme négligeable depuis le 7 juillet dernier.
- Malgré cette accalmie de l'épidémie, **les abattages français continuent de subir les conséquences de l'épisode de 2022**. Sur les cinq premiers mois de 2023, ils sont en repli de 5,8 % par rapport à la même période de 2022. La baisse est particulièrement marquée pour le canard (-13,9 %) mais aussi pour la dinde (-15,5 %). Le poulet résiste mieux à -2,5 %.
- **En Bretagne, l'évolution des abattages est semblable à celle de la France**. Pour l'ensemble des volailles, ils refluent de 5,0 % sur la période de janvier-mai 2023 par rapport à celle de 2022. Toutes les espèces sont touchées et plus particulièrement le canard (-29,5 %). La dinde chute de 7,6 % et le poulet de 3,3 %.
- Alors que la production française de volaille baisse, **la consommation résiste bien**. D'après la méthode des bilans, celle-ci progresse même de 1,4 % pour l'ensemble des volailles sur la période allant de janvier à avril 2023, par rapport à 2022. La consommation de poulet (+5,2 %) compense le déclin en dinde (-12,0 %) et en canard (-15,6 %). Cette performance est d'autant plus remarquable que les prix en magasin ont fortement augmenté. L'indice des prix à la consommation montre une inflation de 17,9 % de la viande de volaille sur les trois premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022.
- Sans surprise, **le solde commercial français continue de se dégrader**. Les exportations sont les plus pénalisées par la contraction de la production. Sur les quatre premiers mois de 2023, les expéditions françaises de volailles s'effondrent de 26,7 % par rapport à 2022 ! Les importations poursuivent, elles, leur croissance : +6,4 % sur cette période. En 2022, les importations de poulet ont franchi la barre symbolique des 50 % de la consommation française.
- **Le prix de l'aliment est sur une pente descendante marquée**. L'indice Itavi, qui mesure le coût de l'aliment pour les différentes espèces, s'établit à 121,9 en juillet pour le poulet, en baisse de 27,3 % par rapport à juillet 2022.

Actualités

- Récurrentes depuis près de 20 ans, les épidémies de grippe aviaire ont pris de plus en plus d'ampleur ces dernières années. 2022 fut, sur ce front, l'année la plus dévastatrice pour la filière française. Le secteur expérimente donc différentes mesures pour essayer de contenir ces épidémies : dépeuplements préventifs dans les zones et aux périodes les plus risquées, renforcement des mesures de dépistages, limitation des mouvements entre bassins de production, etc. **La profession compte aussi sur le déploiement d'un vaccin en octobre**, qui sera obligatoire pour l'ensemble des canards. Ces prochains mois permettront de voir si ce nouvel outil permet de limiter l'ampleur de cette épidémie.
- **Les exportations de volailles ukrainiennes vers l'Union européenne progressent fortement.** Peu de temps après le début du conflit entre la Russie et l'Ukraine, l'Union européenne a abaissé ses barrières douanières pour les importations de poulet en provenance de ce pays. Les effets ne se sont pas fait longtemps attendre avec un afflux de viande de volaille. Sur la période janvier-avril 2023, l'Ukraine est devenu le deuxième fournisseur du marché de l'UE, derrière le Brésil, avec 79 000 tonnes exportées. Un an auparavant, ce chiffre était de 27 000 tonnes. Le secteur français réclame l'activation de la clause de sauvegarde pour protéger le marché communautaire.
- **La filière volaille de chair est concernée au premier chef par la révision des normes bien-être animal** au niveau de l'Union européenne. Les pistes proposées par l'Efsa, autorité européenne de sécurité des aliments, concernent une baisse de la densité des animaux dans les élevages, des conditions de transports plus strictes, une modification des bâtiments avec potentiellement des vérandas couvertes. Le parcours législatif en est à ses prémices, sa conclusion pourrait avoir des conséquences importantes pour la filière.
- **L'accord avec le Mercosur n'est toujours pas ratifié.** Les négociations achoppent sur des demandes de garanties supplémentaires de la part de l'Union européenne concernant l'environnement. Pour rappel, le texte prévoit un contingent d'importation de viande de volaille de 180 000 tonnes à droit nul.

A retenir

- La filière française de volaille de chair est toujours convalescente après avoir affronté sa plus importante épidémie d'influenza aviaire l'an passé. **Les abattages sont en baisse en Bretagne** d'environ 5 % sur les cinq premiers mois de l'année, le canard et la dinde sont particulièrement touchés. Le secteur espère que les mesures de biosécurité et le déploiement d'un vaccin pour l'ensemble des canards permettront de contenir les futures épidémies.
- **Le solde commercial français de viande de volaille continue sa glissade dans le rouge.** La barre symbolique des 50 % de poulets consommés en France issus de l'importation est dépassée. L'ouverture du marché européen au concurrent ukrainien risque d'amplifier ce phénomène.
- **La révision de la réglementation des normes européennes de bien-être animal pourrait avoir des conséquences importantes pour les éleveurs.** Verdict dans quelques mois.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE OEUFS

Chiffres clés

La France est le **1^{er} pays producteur d'œufs de consommation en Europe (14 %)**.

La France a produit 14,4 milliards d'œufs en 2022, soit 1,2 Mrd de moins qu'en 2021. La production 2023 devrait progresser de 5 %/2022 mais sans retrouver le niveau de 2021.

Plus de quatre œufs français sur 10 sont bretons.

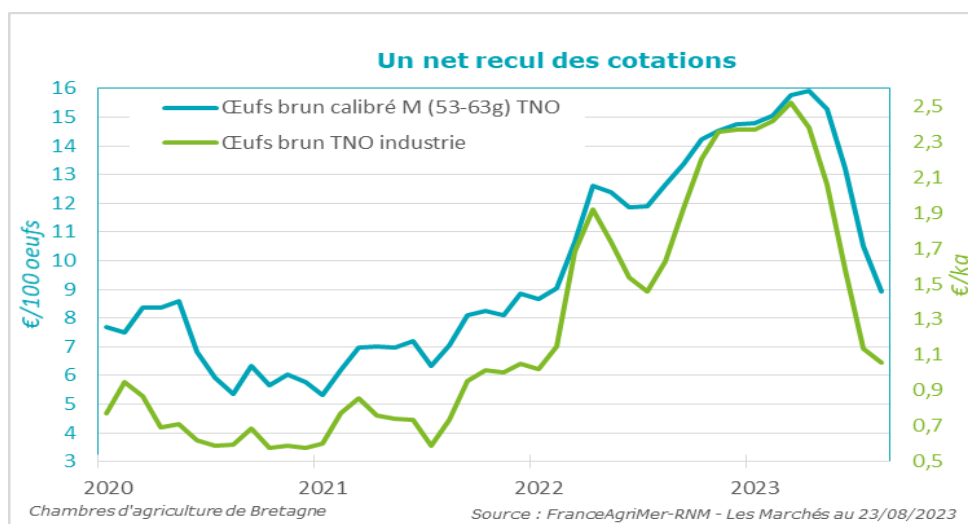
Les **œufs alternatifs** (élevage au sol, en plein-air et bio) **représentent 51 % de la production française**.

2,11 millions de poules pondeuses bio en Bretagne (**22 % du cheptel national**). **C'est la 1^{ère} région**. 51 % des poules pondeuses bio sont situées en Côtes d'Armor. La Bretagne compte 311 élevages.

La balance commerciale française est devenue négative en valeur (-79 M€ en 2022 contre +17 M€ en 2021) et en volume (-43 000 tonnes contre +10 000 tonnes en 2021). Le taux d'approvisionnement recule à 96,9 % en 2022 (contre 103 % en 2021).

Éléments conjoncturels

- En œufs coquille, **le prix a commencé son recul après Pâques**. Pour la période du 1^{er} au 23 août, la **cotation moyenne des œufs brun calibré M atteint 8,9 €/kg en recul de près de 30 % sur un an**. En **œufs pour l'industrie, sur la même période, la cotation moyenne des œufs départ élevage, destinés à l'industrie atteint 1,06 €/kg, en recul de 35 % sur un an**.
- Pendant la pénurie liée à la grippe aviaire, des utilisateurs d'ovoproduits ont ouvert leurs cahiers des charges aux œufs origine UE. Certaines casseries ont donc mis en place un approvisionnement d'œufs en provenance de l'Union européenne. Les importations françaises d'ovoproduits ont progressé de 16 % en 2022/2021.



- En raison de la grippe aviaire en 2022 et début 2023, **la tension sur le marché a profité aux importations européennes** qui progressent de 35 % entre 2021 et 2022. **Sur quatre mois 2023, elles sont multipliées par trois. Cette situation a profité à l'Ukraine, devenue le 1^{er} fournisseur de l'UE début 2023**. Sur quatre mois 2023, l'Ukraine représente 57 % de l'approvisionnement de l'UE (contre 22 % sur quatre mois 2022).

- En recul depuis juin 2022, l'indice du coût des matières premières calculé par l'Itavi atteint 124,74 en juillet 2023. Il est inférieur de 1,7 % à celui de juillet 2022.
- Le marché de la poule pondeuse est morne. Les volumes sont suffisants alors que la demande de l'Afrique subsaharienne est limitée (manque de devises) et que la concurrence étrangère déstabilise le marché français. Sur cinq mois, le recul des abattages bretons de réforme est de 10 %.
- Les achats d'œufs coquille pour la consommation à domicile progressent de 1,5 % sur cinq mois 2023/cinq mois 2022. Cette hausse profite au sol (+18 %) et au plein-air (+14 %). A l'inverse, la consommation d'œufs cage et de bio reculent de respectivement 19 % et 14 %. Les prix des œufs au détail augmentent de 19 %. Ce sont les prix des œufs cage qui ont le plus progressé. Sur 5 mois 2023, selon KantarWorldpanel, le plein-air représente 43 % des ventes d'œufs, suivi de la cage (20 %), du sol (17 %) et du bio (12 %).

Actualités

- La Bretagne compte 10 élevages de poules pondeuses bio en moins en 2022/2021, après un maximum atteint en 2020 (323 élevages). Le cheptel diminue de 6,7 % en 2022/2021. Un maximum a été atteint en 2020 (-9,4 % en 2022/2020).
- Le groupe LDC a opéré **deux rachats en moins d'un an : le fonds de commerce de Matines (commercialisation d'œufs de poules sous les marques Matines et Mas d'Auge en GMS) en octobre 2022 et la société Ovoteam début 2023**. L'Autorité de la concurrence a autorisé au printemps 2023 le rachat d'Ovoteam (fabrication et commercialisation d'ovoproduits) au groupe Avril. Ovoteam emploie 250 personnes sur quatre sites en France (en Bretagne, ce sont Evellys dans le Morbihan et Plaintel en Côtes d'Armor). Matines est la 2^e marque nationale d'œufs coquille. Ces acquisitions vont permettre à LDC de représenter, en GMS, 40 à 50 % du marché des œufs coquille plein-air et biologiques. Selon Réussir, **LDC va représenter 2 Mrds d'unités vendues ou transformées sur un total de 15 Mrds produits en France**.

A retenir

- Les **cotations reculent dans tous les pays de l'UE**. Le marché est chargé. Les œufs en provenance d'Ukraine qui ne sont pas produits selon les normes UE (taille des cages, alimentation des poules, ...) pèsent sur le marché européen. Dans le cadre de l'accord commercial entre l'UE et l'Ukraine, renouvelé pour un an, les œufs ukrainiens sont importés dans l'UE sans droit de douanes, ni limitation de volume. En France, l'ovosexage en place depuis le 1^{er} janvier 2023 ajoute une contrainte supplémentaire.
- Les mises en place de poulettes repartent à la hausse dans l'UE depuis le mois de février. Selon Eurostat, en mai 2023, elles sont supérieures de 15 % à celles de mai 2022. Selon l'Itavi, les mises en place de poulettes de un jour en France ont bondi de 26 % en juin 2023. **La production française d'œufs devrait renouer avec la croissance en 2024**.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE VIANDE BOVINE

Chiffres clés

14 658 exploitations détentrices de bovins en 2022 en Bretagne dont **5 002** de vaches allaitantes et **370** élevages de veaux de boucherie.

Production totale de viande bovine en 2022 en Bretagne : **146 000 tonnes**.

Evolution de la production bretonne de viande bovine en 2022 par rapport à 2021 en tonnage :

Total : -6,5 %

- veaux de boucherie : -9,7 %
- vaches de réforme : -7,9 %
- génisses : +1,0 %
- mâles : -4,9 %

Eléments conjoncturels

- **La production de bovins bretons poursuit son déclin en 2023.** Sur les six premiers mois de 2023, 253 000 bovins bretons ont pris la direction de l'abattoir. Ce chiffre est en baisse de 5,5 % par rapport à la même période en 2022. Pour rappel, la production bretonne de bovins avait déjà décliné de 6,5 % en 2022 par rapport à 2021.
- Ce déclin de la production régionale s'explique par **la décapitalisation des cheptels laitiers et allaitants**. En juin, la Bretagne comptait 700 100 vaches laitières (-2,9 % par rapport à juin 2022) et 94 500 vaches allaitantes (-4,4 % par rapport à juin 2022). A son point le plus haut, la région comptait 778 000 vaches laitières en 2017.
- **Les cours des gros bovins demeurent très bien orientés.** La vache à viande R+ cote à 5,59 €/kg de carcasse début août, 4,3 % au-dessus du niveau d'août 2022. Les prix sont stables depuis le début de l'année et demeurent donc bien au-dessus de la moyenne quinquennale qui est de 4,08 €/kg de carcasse sur la période 2018-2022. Les vaches bien conformées bénéficient en effet de la baisse de l'offre qui se constate aussi au niveau national. Pour l'instant la consommation française de viande bovine résiste bien au contexte inflationniste puisqu'elle progresse de 1 % sur les quatre premiers mois de 2023 par rapport à la même période en 2022.
- Bien que toujours à des niveaux très élevés, **les prix des vaches laitières commencent à montrer des signes de faiblesse**. Le cours de la vache P= s'établissait à 4,49 €/kg de carcasse début août contre 4,86 €/kg de carcasse un an plus tôt. Cette baisse s'explique par une pression accrue des autres marchés européens qui voient eux aussi leurs prix refluer. En Allemagne, la demande est en nette baisse en réaction à l'inflation ambiante. Dans d'autres pays, comme en Irlande et au Royaume-Uni, les abattages se stabilisent voire progressent légèrement. **Les prix devraient cependant demeurer bien supérieurs à la moyenne quinquennale** car le continent connaît globalement une contraction de ses cheptels.
- Concernant le marché des mâles, la tendance est similaire à celle des vaches laitières : baisse des cours mais à des niveaux demeurant élevés. Le jeune bovin U- se vend à 5,20 €/kg de carcasse début août contre 5,58 €/kg de carcasse fin mars. Cette évolution est à mettre sur le compte d'un fléchissement des prix italiens, le principal client de la France, du fait d'une concurrence polonaise et allemande. Mais là aussi, **le manque de bovins au niveau européen devrait permettre de conserver un marché porteur**.

- Contrairement à 2022, **la Bretagne n'a pas connu de sécheresse cet été ce qui devrait permettre aux éleveurs de reconstituer leurs stocks de fourrages**. Les charges des exploitations connaissent aussi une légère détente grâce au repli des prix des énergies et lubrifiants, ainsi que des engrais et amendements. L'indice Ipampa viande bovine s'établissait ainsi à 133,2 points en juin soit une baisse de 3,6 % par rapport à juin 2022.
- **La production bretonne de veaux de boucherie poursuit son déclin** avec 82 000 animaux produits sur les six premiers mois de l'année contre 89 000 l'an passé (-7,4 %). La consommation baissant encore plus vite que la production, les prix se contractent tout en restant supérieurs à la moyenne quinquennale. Le veau rosé clair O est à 6,70 €/kg de carcasse.

Actualités

- Contrairement à 2022, **l'été fut bien arrosé en Bretagne ce qui permettra aux éleveurs de bovins de reconstituer leurs stocks de fourrage**. Le dernier indicateur Isop de rendement des prairies montre que la pousse cumulée des prairies au 20 juillet en Bretagne est normale, c'est-à-dire que le rendement des prairies permanentes est compris entre 90 % et 110 % du rendement moyen observé entre 1989 et 2018.
- Ces prochains mois, **la Commission européenne doit faire des propositions de révision des lois qui régissent le bien-être animal dans l'Union européenne**. L'Efsa, autorité européenne de sécurité des aliments, a déjà fourni ses préconisations pour l'ensemble des filières de production. En bovins, les principaux changements pourraient concerner les transports des animaux vivants qui pourraient être limités en distance ou selon l'âge des bovins. Les cases individuelles des veaux laitiers pourraient aussi être remises en cause.
- L'actualité des accords commerciaux entérinés ou en cours de négociation est riche. **L'Union européenne a validé un accord de libre-échange en juin avec la Nouvelle-Zélande** qui prévoit l'ouverture d'un contingent de 10 000 tonnes de viande bovine avec un droit de 7,5 %. En revanche, les négociations avec l'Australie sont pour l'instant à l'arrêt et la France n'a toujours pas ratifié celui avec le Mercosur. Pour information, les accords entre le Royaume-Uni et l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont entrés en vigueur en mai 2023 et pourraient conduire à un report des exportations irlandaises du Royaume-Uni vers l'Europe continentale.

A retenir

- **La production bretonne de bovins poursuit son déclin sur le premier semestre 2023**. La décapitalisation des cheptels allaitant et laitier perdure, l'effectif des vaches laitières tombant à tout juste 700 000 têtes.
- La baisse de l'offre étant française et européenne, **les marchés restent porteurs avec des cotations bien supérieures aux moyennes quinquennales**. Des légères baisses sont observées pour les vaches laitières de réforme et les bovins mâles mais sans trop d'inquiétude pour les prochains mois.
- **L'Union européenne poursuit sa politique d'ouverture de ses marchés** avec la conclusion d'un accord de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande et une négociation en cours avec l'Australie. Dans ces deux cas, la filière viande bovine européenne est en position défensive.

Pour tout complément : arnaud.haye@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES FRAIS

Chiffres clés

Surfaces bretonnes en 2022 : choux fleurs (9 107 ha), artichauts (3 334 ha), brocolis (1 785 ha), haricots à écosser et demi-secs (1 721 ha).

600 ha de tomates (dont 573 sous serres et 27 ha plein air) et 159 ha de fraises (dont 100 ha sous serres et 59 ha plein air).

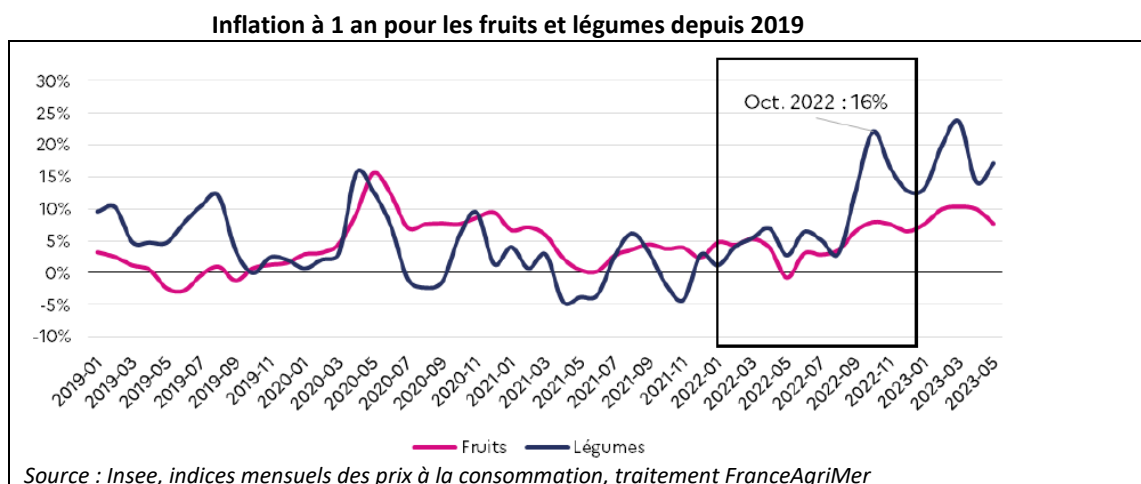
La Bretagne réalise **25 % de la production française de tomates, 61 % en artichauts, 64 % en échalotes et 84 % en chou-fleur.**

179 millions d'euros de ventes de légumes frais bretons à l'étranger en 2022 (en baisse de 12 %).

Eléments conjoncturels

- **La saison a été catastrophique en artichaut.** La campagne 2023 a bien démarré avec une belle qualité. Mais la **production bretonne, en avance, s'est retrouvée en concurrence avec la production du sud de la France, en retard.** Au mois de mai, les volumes sont supérieurs de 28 % à ceux de mai 2022. La situation plus désastreuse en juin (déclaration de crise conjoncturelle le 9 juin), a fini par s'améliorer en fin de mois avec la chute des apports. Au final, sur les deux mois mai-juin, la production est en recul de 3,3 % par rapport à 2022. **Concernant le prix, sur les deux mois il est inférieur de 25 % à celui de la même période 2022** et inférieur de 40 % à celui de la moyenne sur cinq ans. Par ailleurs, l'usine Eureden à Morlaix qui permettait d'absorber 4 000 tonnes d'artichauts (soit environ ¼ de la production) a fermé en 2022. Enfin, les achats d'artichauts par les ménages français sont en recul (-12 % entre 2017 et 2021). Ce légume ne séduit plus les jeunes générations : près de 70 % des consommateurs ont plus de 60 ans.
- **Coco de Paimpol** : suite aux difficultés de la campagne 2022 (faibles rendements, prix de vente insuffisants, difficultés à trouver de la main d'œuvre), **les surfaces poursuivent leur recul** (perte de plus de 100 ha sur deux ans) pour atteindre 615 ha en 2023. La main d'œuvre représente la moitié du coût de production.
- **La campagne de pommes de terre primeur s'est bien passée** avec plutôt un maintien des surfaces. Les Maraîchers d'Armor ont investi dans une machine de tri optique permettant d'écarter les produits abimés. La station de Paimpol traite 65 % des pommes de terre primeur bretonnes.
- **Les surfaces nationales en tomates sont annoncées en stabilité**, avec des contrastes selon les régions : un recul sensible dans le Centre-Ouest (-9 %) et une hausse de 4 % dans le Sud-Ouest. Dans l'ouest, les surfaces sont relativement constantes. La production est attendue en baisse de 12 % sur un an. **L'ensoleillement déficitaire au printemps et la limitation ou l'arrêt du chauffage sous abri en raison de la hausse des coûts énergétiques, ont entraîné un retard de production.** Au 30 juin 2023, les volumes bretons sont inférieurs de 12 % à ceux de la même période 2022 (-15 %/moyenne 5 ans). Par la suite, il y a eu un afflux de volumes pendant l'été, alors que les conditions climatiques n'étaient pas favorables à la demande et que la concurrence avec les produits d'importation était forte. **Une partie des volumes ont été orientés vers les organisations caritatives et la destruction.**
- Jusque-là épargnés, les fruits et légumes connaissent une **forte inflation depuis la rentrée de septembre 2022.** Au 1^{er} trimestre 2023, les prix des légumes frais sont nettement supérieurs à la moyenne sur 3 ans. Selon l'Insee, sur dix ans (2013-2023), les prix ont explosé avec +43%

d'augmentation pour les fruits et +73 % pour les légumes. La conséquence sur les achats a été forte avec des volumes inférieurs de 8 %/2020 et de 10 %/moyenne 3 ans.



Actualités

- Le conseil d'État a annulé en décembre 2022 le **décret d'application de la loi Agec** relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. Un **nouveau décret du 21 juin présente une nouvelle liste, sans limite dans le temps, de fruits et légumes exemptés de l'interdiction d'emballage contenant du plastique**, car présentant un risque de détérioration lors de leur vente en vrac. Sont cités entre autres : les brocolis, pommes de terre primeur, carottes primeur, salades, framboises, fraises... Ce nouveau décret autorise aussi **l'utilisation d'élastiques pour les bottes ou bouquets de fruits et légumes et d'herbes aromatiques**. Entré en vigueur le 1^{er} juillet 2023, il autorise l'écoulement des stocks jusqu'au 31 décembre 2023. Un projet d'harmonisation européenne concernant les emballages est en cours.
- Le **28 juin 2023**, le Conseil d'Etat a **annulé une mesure de l'Inao de juillet 2019 interdisant la commercialisation de légumes bio produits sous serres chauffées entre le 21 décembre et le 30 avril**. Cette mesure plaçait les producteurs français dans une situation de distorsion de concurrence par rapport aux produits importés. En revanche est maintenue l'obligation, pour toutes les serres chauffées en conversion ou certifiées AB avant 2020, d'utiliser des énergies renouvelables à partir de janvier 2025. Cette obligation existe déjà pour les serres nouvelles ou entrées en certification après cette date.

A retenir

- **Les difficultés de recrutement continuent de poser des problèmes dans la zone légumière.** Certains producteurs limitent leurs surfaces implantées en légumes, comme en Coco de Paimpol.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE LEGUMES DESTINES A LA TRANSFORMATION

Chiffres clés

Surfaces prévisionnelles du Grand-Ouest de légumes destinés à la transformation : 23 300 ha en 2023 (+2,9 %/2022 et -5 %/moyenne 2020-2022) dont 9 300 ha de pois, 8 000 ha de haricots. La hausse concerne les pois, haricots et flageolets.

Le **Grand-Ouest qui regroupe les OP Eureden, Terres de l'Ouest, Cavac et ADPLC, représente 35 % des surfaces totales françaises**, 32 % pour les haricots et 31 % pour les pois. Le Morbihan est le 1^{er} département français avec 15 % des surfaces nationales.

Selon le **Cénaldi, 1 512 exploitations dans le Grand-Ouest produisent des légumes pour la transformation** (en baisse de 9 %/2021). La surface moyenne est de 14,9 ha de légumes pour la transformation par exploitation (17,4 ha au niveau national). C'est la région la plus diversifiée, avec 12 % des exploitations qui produisent au moins trois légumes différents et 2 % en produisent au moins cinq.

4 % des surfaces nationales sont en Agriculture Biologique (hors conversion) en 2022.

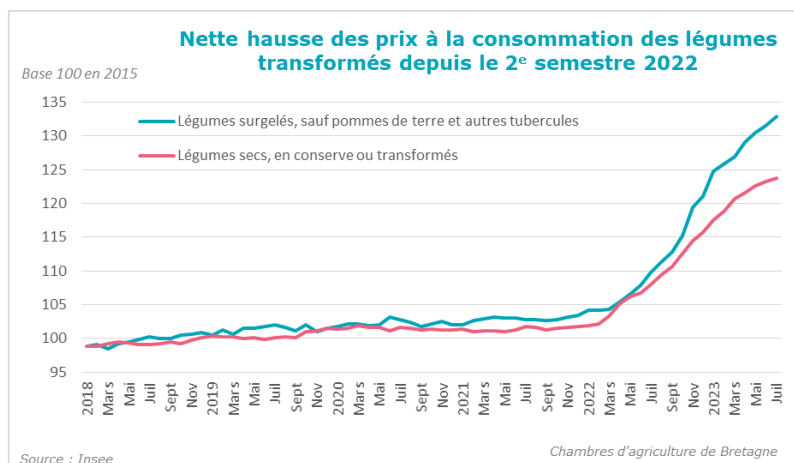
Selon Unilet, la **part de la production et de la transformation nationale dans la consommation française est de 40 %**.

Éléments conjoncturels

- **Les surfaces prévisionnelles dans le Grand-Ouest pour 2023 s'élèvent à 23 300 ha (contre 22 630 ha en 2022)**. Les surfaces avaient reculé de 13 % en 2022/2021.
- **La campagne nationale de pois est déficitaire en volume mais pas catastrophique**. Elle est pratiquement terminée, sauf dans le Nord de la France. Les surfaces semées sont proches de la stabilité au niveau national. Dans le Grand-Ouest (1/3 des surfaces françaises), les surfaces sont supérieures de 3 % à celles de 2022. Le taux d'abandon est de 5 % au niveau national, avec de grandes différences selon les régions (8 % dans le Grand-Ouest, 14 % dans le Sud-Ouest et 2 % dans le Nord). A cause des coups de chaleur, la **qualité est moyenne avec une dégradation de la tendreté des grains** (pire que lors de la précédente campagne) surtout dans le Grand-Ouest.
- **Les surfaces nationales semées en haricots sont en hausse de 1 000 ha. La croissance des surfaces atteint 500 ha dans le Grand-Ouest** (pour atteindre 8 000 ha). Pour rappel, la campagne 2022 avait été largement déficitaire. En raison des températures basses et de l'humidité, la campagne de haricot a du retard. **Pour l'instant les rendements sont bons, il n'y a pratiquement pas d'abandons mais la campagne est loin d'être terminée**. Fin août, seulement 20 % de la récolte est réalisée en France. Le retard est plus élevé dans le Grand-Ouest avec 16 % d'avancement contre 27 % à la même date l'an dernier. Il y a moins de retard dans le Sud-Ouest.
- La récolte des flageolets n'a pas encore démarré. On irait plutôt vers une baisse en épinards, avec de plus en plus de difficultés pour trouver des producteurs dans le Grand-Ouest.
- **Les surfaces nationales en légumes bio sont stables** alors que celles en légumes conventionnels augmentent.

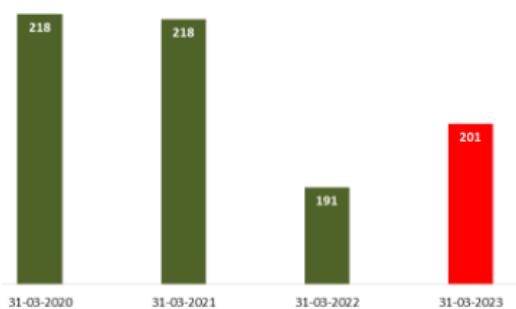
Actualités

- Après une relative stabilité depuis plusieurs années, **les prix à la consommation des légumes surgelés et en conserves sont en hausse respectivement de 21 % et 14 % en juillet 2023/juillet 2022** et de 28 % et 22 %/moyenne sur cinq ans. Initiée début 2022, la croissance s'est accélérée à partir de l'été de la même année.



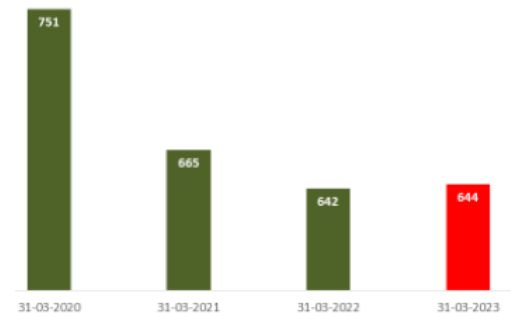
- Selon Kantar, au 1^{er} trimestre 2023, **les achats de légumes surgelés pour la consommation à domicile sont en hausse de 5 %/1^{er} trimestre 2022**. La croissance fait suite à un net repli en 2022. Concernant les légumes en conserve, sur la même période, les achats sont proches de ceux de 2022 et 2019. Les achats de pommes de terre transformées (surgelées et chips) atteignent 249 kg pour 100 ménages au 1^{er} trimestre 2023, en recul de 3 %/1^{er} trimestre 2022.

Quantités de légumes surgelés achetées En kg pour 100 ménages



Source : Kantar Worldpanel

Quantités de légumes appertisés achetées En kg pour 100 ménages



Source : Kantar Worldpanel

A retenir

- Après une année 2022 largement déficitaire, **la campagne actuelle s'annonce meilleure avec des surfaces à la hausse**. Cependant, elle n'est pas terminée. La qualité est au rendez-vous en haricots contrairement au pois.

Pour tout complément : nathalie.ledrezen@bretagne.chambagri.fr

FILIERE ALIMENTATION ANIMALE

Chiffres clés

7,3 millions de tonnes d'aliments composés industriels fabriqués en Bretagne en 2022 (-3,8 % sur un an), soit 38 % de la fabrication nationale :

- 3,2 Mt à destination des porcins (-7,1 % sur un an)
- 2,7 Mt à destination des volailles (-2,5 % sur un an)
- 1,2 Mt à destination des bovins (+3,2 % sur un an).

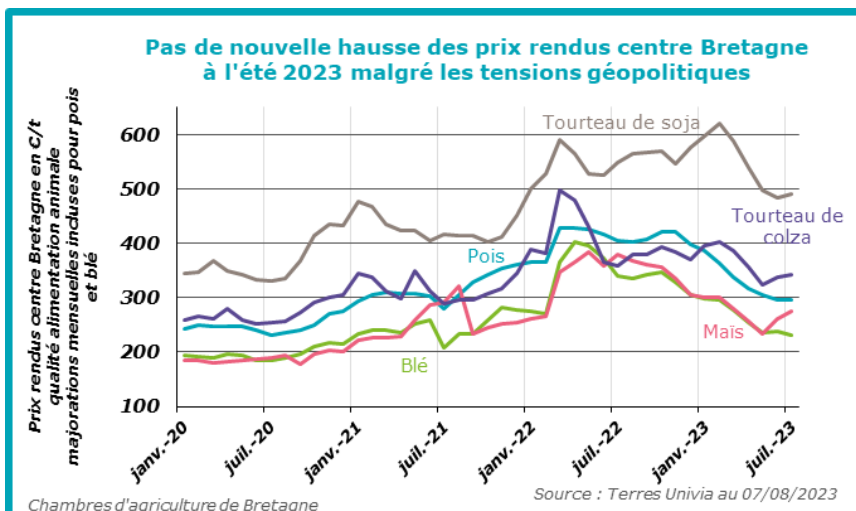
3,92 millions de tonnes de céréales conventionnelles et bio incorporées en 2022 par le secteur.

2022 marque un **coup d'arrêt dans la progression des fabrications d'aliments bio** pour le bétail en Bretagne. La chute atteint -16,4 % par comparaison à 2021.

La Bretagne compte **62 usines** dédiées à la nutrition animale.

Eléments conjoncturels

- **Repli des prix rendus Bretagne après une année 2022 hors norme**



La reprise des frappes russes en Ukraine favorise la volatilité des marchés, sans pour autant impacter les prix à la hausse. **Le blé continue ainsi sa décroissance** observée depuis le printemps 2022 pour atteindre **231,7 € la tonne en juillet 2023**. C'est l'abondance de blé russe qui préoccupe davantage les marchés et tire les prix mondiaux vers le bas.

Le maïs repart à la hausse depuis deux mois avec 275,2 € la tonne en juillet 2023 (+17 % par rapport à mai 2023), tout en restant bien en-deçà des prix historiquement élevés de 2022 (-28 % par rapport à juillet 2022).

Le cours du tourteau de soja a enfin entamé un fléchissement après une année 2022 exceptionnellement élevée. Le pic a été atteint en février 2023 avec un prix de 620 € la tonne, avant de se replier à 490 € en juillet 2023. Cela représente un repli de 10 % par rapport à juillet 2022, mais le prix est toujours en hausse de 18 % par rapport à juillet 2021, preuve que les cours restent à des niveaux de prix importants.

- **Le décrochage s'accroît pour les fabrications d'aliments pour les porcins et les volailles**

Les fabrications bretonnes d'aliments continuent leur déclin structurel. Si le **deuxième trimestre 2023 affiche un recul annuel de 5,7 %**, les tendances sont divergentes entre les filières. La **décapitalisation du cheptel porcin** impacte toujours le secteur de l'alimentation animale. Le repli sur la période est de -7 %. **Résultat encore plus sévère pour la volaille**. Alors que depuis le troisième trimestre 2022, le secteur affichait des baisses annuelles comprises entre -4 et -6 % comparé aux mêmes trimestres précédents, le deuxième trimestre 2023 accuse un reflux de -9 %. En revanche, **la fabrication d'aliments pour bovin reste dans une bonne dynamique** et affiche une belle progression annuelle de

6,8 % sur le deuxième trimestre 2023. Cela peut s'expliquer par des stocks fourragers au plus bas après la sécheresse de l'été 2022 qu'il a fallu compenser par l'achat d'aliment pour nourrir le troupeau.

Actualités

- Frappé notamment par l'**influenza aviaire** et la **décapitalisation des cheptels ruminants et porcins**, le recul des fabrications sur l'année 2022 correspond à la production de 15 usines en France. Les industriels du secteur s'inquiètent de **la baisse de rentabilité** pour leurs outils conçus pour faire du volume, mais ils s'inquiètent également de la fragilité de leurs clients éleveurs qui conditionnera leur avenir. Si la tendance continue, le Syndicat National de l'Alimentation annonce que **des usines pourraient fermer**.
- Dans un contexte de repli des productions animales, **Eureden et Terrena démantèlent leur filiale commune Nutrèa**, spécialiste de la nutrition animale. Eureden devient seul actionnaire de la société, mais Terrena rachète deux sites en Maine-et-Loire et en Ille-et-Vilaine. Les deux coopératives conservent l'usage de la marque Nutrèa. L'opération sera effective à compter du 1^{er} janvier 2024, sous réserve de l'accord de l'Autorité de la concurrence.
- **Sanders en recherche de croissance externe**. La filiale du groupe Avril, leader de l'alimentation animale, a annoncé être entrée en négociation exclusive avec **Axéreal** d'une part et **Soufflet Agriculture** (groupe InVivo) d'autre part pour le rachat de leur activité de nutrition animale.

A retenir

Les céréales utilisées comme arme de guerre

- La Russie s'est retirée de l'accord d'Istanbul qui permettait depuis un an d'exporter les céréales ukrainiennes nécessaires à la sécurité alimentaire mondiale. Peu après, **la Russie a repris les frappes sur les installations portuaires ukrainiennes** (celles de la mer Noire, mais aussi celles du Danube visant ainsi les routes d'exportations via l'UE). En un mois, **270 000 tonnes ont été détruites**.
- Malgré les menaces militaires russes, **l'Ukraine a mis en place un nouveau couloir maritime sur la mer Noire** pour continuer d'exporter. Des premiers cargos semblent être partis mi-août, reste à voir la pérennité de cette voie maritime dans le temps.
- **Les coûts élevés de fret et d'assurance traduisent le risque pris** sur cette zone géographique. En raison de ces coûts, le commissaire européen à l'agriculture Janusz Wojciechowski a déclaré être **favorable à une aide de l'UE pour le transport des céréales ukrainiennes** dans les pays européens voisins de l'Ukraine.

Première mondiale : l'UE refuse le soja issu de la déforestation

- L'UE a adopté un règlement **interdisant l'importation de certains produits contribuant à la déforestation et à la dégradation des écosystèmes forestiers**, dont le **soja**. Mise en application dans 18 mois (24 mois pour les TPE et PME).
- Quel impact pour l'alimentation animale en France ? A ce jour, l'observatoire du risque de déforestation importée piloté par Duralim estime **que 73 % du soja utilisé en France est à faible risque**. Les 27 % restants ne sont pas nécessairement à risque, mais les garanties apportées par les pays producteurs ne sont pas suffisantes.
- A ce jour, toujours selon Duralim, **6 % des tourteaux de soja** utilisés par les fabricants d'aliments sont **d'origine France**. La production française tend à se développer et pourrait atteindre près de 650 000 tonnes en 2025 (près de 4 millions de tonnes sont consommées par les filières animales en France chaque année).

Pour tout complément : delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES

Chiffres clés

L'agroalimentaire breton a généré **un chiffre d'affaires de 20,5 milliards d'euros en 2020**, soit plus de 10 % du CA agroalimentaire national :

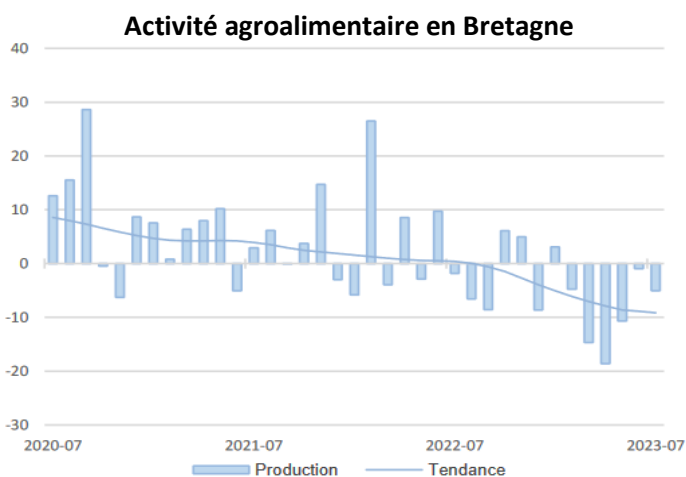
- 41 % du CA de l'agroalimentaire breton provient de l'industrie de la viande
- 18 % provient de l'industrie du lait
- 14 % provient de la fabrication d'aliments pour animaux de ferme

En 2022, **les produits de l'industrie agroalimentaire bretonne se sont exportés à hauteur de 5,5 milliards d'euros** (+15 % par rapport à 2021), mais les volumes sont en retrait (-3 %).

En moyenne, **75 800 personnes étaient salariées** dans l'industrie agroalimentaire bretonne en 2022, ce qui représente 42 % des emplois industriels de la région.

Eléments conjoncturels

- **En juin 2023, la production agroalimentaire française se replie** : -0,7 % d'évolution mensuelle par rapport à mai 2023. Même tendance sur l'ensemble du deuxième trimestre 2023 avec une baisse annuelle de -1,2 % comparé au même trimestre 2022.
- **En mai 2023, le chiffre d'affaires continue sa progression dans les IAA françaises** : +1,3 % par rapport à avril 2023, +10,5 % par rapport à mai 2022. Ce résultat favorable s'explique notamment par le prix élevé des matières premières.
- Au niveau Bretagne, l'enquête Banque de France montre que **la tendance au repli de l'activité régionale se poursuit en agroalimentaire, mais de manière plus mesurée** sur juin/juillet que sur les premiers mois de l'année.



source : Banque de France

- **La décapitalisation du cheptel porcin se répercute sur les industriels du secteur** qui souffre d'un manque de disponibilité des porcs à l'abattage. De plus, la météo du mois de juillet n'a pas été propice aux grillades et barbecues, freinant d'autant la demande des consommateurs.
- **L'activité des usines laitières bretonnes se contracte également** en juillet. Plusieurs explications d'après les chefs d'entreprise enquêtés : une collecte en repli, des plans de production non optimisés au vu des difficultés de recrutement, des stocks élevés de produits finis.

Revalorisation tarifaire lors des négociations commerciales

- D'après un sondage ABEA-Ania, lors de la période légale des négociations commerciales, **les IAA bretonnes ont demandé une revalorisation de 16 % pour n'obtenir finalement que 9 %**.
- Comme l'année dernière, et grâce à la loi Egalim, l'intégralité du besoin lié aux matières premières agricoles a été prise en compte. Selon ce même sondage, **seuls 30 % des besoins liés aux matières premières industrielles** (emballages, énergie, ...) ont été pris en compte.
- Concernant l'énergie, une vigilance s'impose. Si on observe bien un reflux actuel des prix, **les industriels travaillent aujourd'hui avec une énergie dont le tarif a été négocié en 2022**, au pic de la crise énergétique. Les secteurs les plus intensifs en énergie sont particulièrement exposés à la hausse de leurs coûts de production, et cela peut peser sur leur activité.

Compression des marges des industries agroalimentaires

- **Le niveau de rentabilité des entreprises agroalimentaires se dégrade**. D'après l'IGF, l'agroalimentaire français n'a pas augmenté sa marge en 2022. Alors que les prix de vente ont augmenté de 17,5 % sur l'année, seul 0,6 % est attribué à la revalorisation de l'EBE.
- D'après l'Observatoire de formation des prix et des marges, **industries agroalimentaires et grande distribution ont contribué à amortir les prix pour le consommateur en comprimant leurs marges**. La marge brute agrégée des deux secteurs est stable (+0,5 %), sachant que cette marge brute finance d'autres charges qui ont, elles-aussi, particulièrement progressé en 2022 (emballage, énergie, salaires, ...)

A retenir

La Réutilisation des eaux usées (Reuse) se fait attendre

- Le 30 mars dernier, dans le cadre du Plan eau, le Président de la République a annoncé la possibilité de réutiliser les eaux usées dans l'industrie. L'objectif est **d'atteindre 10 % des eaux usées, retraitées et utilisées d'ici à 2030** (l'Italie est à 8 %, l'Espagne à 14 %).
- Mais le décret d'application du Plan eau tarde à sortir. **Une première réunion interministérielle début juillet n'a pas permis de trouver un accord** entre les ministères de l'Agriculture, de la Transition écologique et de la Santé.
- Les IAA bretonnes sont engagées de longue date dans les **actions d'économie d'eau** : 85 % d'entre elles ont fait un diagnostic suivi d'un plan d'actions, 150 000 €/an/entreprise ont été investis. Pour aller encore plus loin, **elles sont prêtes à investir dans les équipements de traitement nécessaires pour la Reuse**, il ne manque plus que le décret d'application ! (*Source : note de tendances ABEA – Juillet 2023*)

Le projet de loi Industrie verte attendu pour l'automne

- Le projet, qui est passé au Sénat et à l'Assemblée nationale, vise à **encourager la réindustrialisation décarbonée de la France tout en verdissant les industries existantes**. Une commission mixte paritaire pour trouver un compromis entre les versions des deux chambres parlementaires devrait être convoquée en octobre.
- Parmi les axes phares du projet de loi : l'accélération des procédures permettant de **diviser par deux les délais d'implantations industrielles**, une **mobilisation de l'épargne privée** dans un « plan d'épargne avenir climat » et un **crédit d'impôt pour les entreprises** qui investissent dans les industries vertes, une **commande publique plus vertueuse** sur le plan environnemental, et la formation aux métiers de l'industrie verte.

Pour tout complément : delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

COMMERCE EXTERIEUR ET ACCORDS COMMERCIAUX

Chiffres clés

La Bretagne dégrade son excédent commercial de 1,34 milliard d'euros en 2022 (-6,3 % par rapport à 2021) avec une plus forte progression des importations (+25 %) que des exportations (+16 %).

La valeur des exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes s'élève à 5,5 milliards d'euros en 2022 (+15,5 % par rapport à 2021). Ce bon résultat cache un **repli quasi-généralisé des volumes** :

- -12 % en viandes de boucherie (62 000 tonnes en moins).
- -6 % en produits laitiers et fromages (21 000 tonnes en moins).
- -6 % en légumes frais (14 000 tonnes en moins).
- -5 % en viandes de volaille (9 000 tonnes en moins).
- +9 % en pains, biscuits et pâtisseries (11 000 tonnes en plus).

Les exportations de produits agricoles et agroalimentaires bretons vont à **55 % vers l'Union européenne** (3 milliards d'euros) et à **45 % vers les pays tiers** (2,5 milliards d'euros).

En 2022, **l'Espagne devient le premier client de la Bretagne**, suivie par l'Italie. La Chine, qui tenait la première place depuis 2020, dégringole au pied du podium.

Eléments conjoncturels

Sur un an, **les exportations agricoles et agroalimentaires bretonnes progressent de 2 % en valeur et 5 % en volume** au cours du deuxième trimestre 2023. Bénéficiant de cours élevés, **le secteur des viandes de boucherie exporte moins en volume tout en améliorant sa performance en valeur** (-1 900 tonnes, +21 millions d'euros). **Même tendance pour les légumes** dont les volumes sont quasi-stables avec une progression du courant d'affaires de 33 %. Le Royaume-Uni a notamment multiplié ses achats par quatre en un an sur ce deuxième trimestre 2023 (en valeur comme en volume).

En revanche, **la filière laitière se replie à l'export** (-20 millions d'euros pour une stabilité des volumes). **A noter la contre-performance des poudres de lait qui s'explique par l'arrêt total des achats chinois** sur ce deuxième trimestre 2023.

Actualités sur les accords commerciaux

UE/Mercosur

- L'UE accélère les négociations pour ratifier l'accord conclu en 2019 d'ici la fin de l'année, mais **les négociations de mi-juillet n'ont pas permis d'aboutir**. Le Mercosur regrette le caractère contraignant et les exigences élevées de l'UE pour verdir l'accord.
- **La profession agri-agro européenne craint toujours les conséquences économiques de cet accord qu'elle estime déséquilibré pour certaines filières** (dont viande bovine et volaille).
- D'après Idele, les **distorsions de concurrence sur les normes de production** entraîneraient des pertes économiques importantes pour les agriculteurs européens. Ainsi, la viande bovine issue du Mercosur sur le marché de l'UE pourrait passer de 13 % en 2019 à 21/26 % en 2030.
- En juin, **l'Assemblée nationale a adopté une résolution marquant son opposition à l'accord de 2019**. Trois demandes sont faites au gouvernement : opposition sans clause miroir ou respect de l'accord de Paris, refus du découplage de l'accord, réciprocité des normes.

UE/Nouvelle-Zélande

- **Le Conseil de l'UE a validé l'accord conclu le 30 juin 2022**, c'est maintenant au Parlement européen de l'approuver. Lorsque l'accord aura été ratifié également par la Nouvelle-Zélande, il pourra entrer en vigueur.

- **Les exportations agroalimentaires de l'UE** (dont la viande de porc, le vin, les fromages, le chocolat, les biscuits) **ne seront plus soumises à aucun droit de douane**. L'accord protégera **163 indications géographiques européennes** ainsi que toutes les appellations viticoles de l'UE.
- En contrepartie, **des contingents supplémentaires sont offerts aux produits laitiers et aux viandes ovines et bovines néozélandaises** à taux réduit ou nul. Le texte garantit **l'application de l'ensemble des normes sanitaires et phytosanitaires européennes**.

UE/Australie

- Espérée pour mi-juillet, **la conclusion des négociations commerciales a finalement été reportée**. Parmi les principaux points de blocage, l'Australie souhaite revoir à la hausse l'offre d'accès au marché européen pour ses produits agricoles.
- A ce jour, les contingents d'importation proposés par l'UE sont de **24 000 tonnes de viande bovine, 20 000 t de viande ovine, 8 000 t de poudre de lait écrémé** ou encore **5 000 t de beurre**, le tout à droits de douane nuls.
- En marge de ces discussions, **le marché australien a été ouvert aux viandes porcines françaises** le 24 août. C'est une première qui peut représenter de réelles opportunités même si le marché est déjà occupé par d'autres grands pays producteurs (Danemark, Pays-Bas, ...).

UE/Kenya

- Après seulement deux ans de négociations bilatérales, **un accord de partenariat économique a été conclu** le 19 juin. Il entrera en vigueur une fois que les pays l'auront ratifié.
- L'UE autorisera l'entrée de **tous les produits agricoles kenyans en franchise de droits** (horticulture, café, thé, fruits et légumes). Le Kenya **libéralisera plus de 80 % des importations européennes** (sauf viandes, produits laitiers, fruits et légumes).

UE/Royaume-Uni

- Après cinq reports successifs, **les contrôles douaniers post-Brexit devraient finalement être instaurés début 2024**.
- Une crainte toute particulière est exprimée sur les produits ultra-frais. Ils pourraient subir **des délais logistiques incompatibles avec leur courte durée limite de consommation**.

A retenir dans le contexte international

Céréales ukrainiennes : la Russie quitte l'accord d'Istanbul

Après avoir permis d'exporter 33 Mt de céréales malgré la guerre, **l'accord a pris fin le 17 juillet**. Moscou estime que ses demandes ne sont pas prises en compte (export des engrais russes et réintégration dans le système bancaire Swift).

La filière avicole française en difficulté face aux importations ukrainiennes

Afin de soutenir l'économie ukrainienne, **l'UE a renouvelé pour un an la suspension de tous les droits de douane sur les produits ukrainiens importés** dans l'UE. Face aux importations massives de viande de poulet et d'œufs/ovoproduits venant d'Ukraine, **les producteurs français demandent l'activation de la clause de sauvegarde** pour empêcher la poursuite de ces flux sans franchise et sans quota.

Influenza aviaire : bientôt un accord de zonage avec la Chine ?

Fin juillet, les discussions se sont accélérées entre la France et la Chine pour **permettre aux zones indemnes de continuer à exporter** en cas de foyers localisés d'influenza aviaire. Un tel accord avait été signé pour la fièvre porcine africaine en décembre 2021.

Pour tout complément : delphine.scheck@bretagne.chambagri.fr

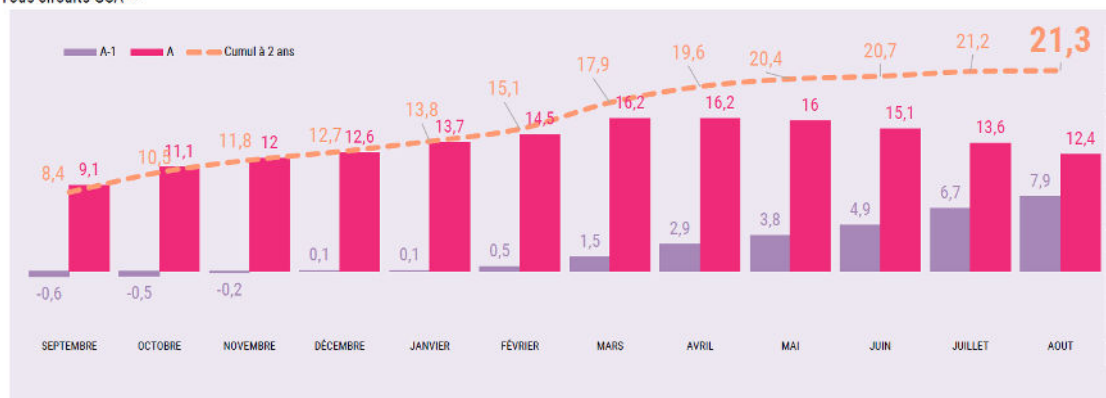
CONSOMMATION - DISTRIBUTION

Chiffres clés

- **En aout 2023, l'inflation sur les PGC-FLS s'établit à +21,3 % sur deux ans, soit +12,4 % par rapport à juin 2022.** Si elle demeure en hausse sur deux ans, elle commence depuis mai à ralentir sur un an (voir graphique ci-dessous).
- **Une progression des volumes vendus s'observe sur l'épicerie et le frais libre-service** entre le premier semestre 2023 et la même période en 2019, s'établissant respectivement à **+1 % et 1,4 %**. Une baisse est cependant à noter sur les produits de grande consommation (-0,6 %) et les boissons (-1,8 %).
- L'écart d'inflation entre MDD (marque de distributeurs) et marques nationales se réduit. L'augmentation des prix sur les MDD a en effet tendance à fléchir sur quatre mois, depuis mars 2023.
- **Les MDD continuent de gagner des parts de marché** : les ventes en volumes des MDD ont progressé de **4,2 % depuis un an**, quand celles des articles de marque nationale ont chuté de 7,3 % (Circana, juillet 2023). La différence de prix entre les deux catégories de produits (15 % à 20 % en moyenne) est déterminante pour expliquer cette chute.
- Entre le premier semestre 2023 et la même période en 2019 : **l'évolution des volumes vendus s'établit à +12,4 % sur les premiers prix**, +1,5 % sur les MDD, tandis que les ventes en volumes chutent pour les marques de grands groupes : -5,3 %. **A noter que les produits issus de PME résistent plutôt bien (+1,3 % de vente).**
- **Le bio accuse un recul de 11,4 % de ses ventes en volumes sur un an**, entre juillet 2023 et juillet 2022. Une tendance à corrélérer inévitablement au chiffre d'affaires (-4,1 % sur la même période, malgré l'inflation).
- Le bio représentait 7,6 % de l'offre en grande surface alimentaire en juillet 2023 contre 8,2 % il y a un an. Le chiffre d'affaires du bio contribue quant à lui à 4 % seulement du chiffre d'affaires global de ces enseignes.

Inflation des PGC-FLS sur deux ans

TOTAL PGC FLS* (%)
Tous circuits GSA**



* PGC FLS + PETIT BAZAR

**Tous circuits : concept HM, concept SM, proxi, drive GSA

source : Circana, juillet 2023

Eléments conjoncturels

- **En 2023, la principale composante de l'inflation globale est l'alimentation.** Les matières premières agricoles et l'énergie, à des niveaux de prix encore très hauts en 2022, expliquent ce phénomène ainsi que les hausses des salaires dans la filière.
- Maintenant que les prix de l'énergie ont reflué, **nous pourrions imaginer que le pic de l'inflation alimentaire est derrière nous.** L'Insee souligne d'ailleurs qu'en avril 2023, l'indice des prix agricoles à la production se situait à 7 % sous son niveau d'avril 2022.
- Sans s'attendre à un coup d'arrêt de l'inflation dans les rayons, **l'augmentation des prix devrait être plus modérée dans les mois à venir.** Mais du fait de « l'effet de traîne », le consommateur devra attendre avant de constater une stabilisation dans les rayons. Quant à la baisse des prix, les experts n'osent pas en parler : après être partie de l'énergie, l'inflation est maintenant lancée et s'est propagée à l'ensemble de l'économie, notamment par l'intermédiaire de la hausse des salaires dans tous les secteurs. Les prix élevés vont donc rester d'actualité encore longtemps.

Actualités

À la suite d'une réunion avec Bercy le 13 juillet, Jean-Philippe André, président de l'Association nationale des industries alimentaires (Ania) a annoncé qu'une « quarantaine » de grandes entreprises agroalimentaires s'étaient engagées à faire « un effort » sur les prix d'« à peu près 1 000 produits ». Bruno Le Maire a quant à lui menacé d'employer la technique du « name & shame », c'est-à-dire dévoiler le nom des entreprises qui ne joueraient pas le jeu dans la lutte contre l'inflation.

Une étude parue mi-août et menée par le spécialiste de la grande distribution, Olivier Dauvers, avec la société A3 Distrib, a permis d'évaluer dans quelles régions il était possible de faire les courses les moins chères. Et c'est la Bretagne qui remporte la palme d'or, avec les Côtes d'Armor en tête. **Les quatre départements voient en effet les prix affichés dans leurs hypermarchés, supermarchés et magasins de proximité en moyenne 4 % inférieurs à la moyenne hexagonale.** Un résultat à corréliser avec un foncier moins cher dans l'Ouest de la France, mais également une concurrence féroce entre trois enseignes indépendantes que sont Leclerc, Intermarché et le réseau U.

A retenir

- **L'inflation alimentaire à tendance à ralentir depuis juin 2023.** Cela ne signifie pas que les prix n'augmentent plus, mais ils progressent moins vite qu'auparavant. Ils demeurent bien sûr historiquement hauts (+20,9 % sur deux ans).
- **L'inflation est responsable d'une descente en gamme généralisée.** Si les volumes consommés globaux se maintiennent, on observe de très nets transferts entre les catégories. Les conséquences néfastes de ce transfert s'observent sur les marques nationales et le bio.

Pour tout complément : maelie.tredan@bretagne.chambagri.fr

POLITIQUES PUBLIQUES ET ELEMENTS D'ACTUALITÉ

PAC 2023-2027 : le comité national de suivi du PSN du 13 juillet apporte peu d'évolutions

Le 13 juillet s'est tenu le comité national de suivi du Plan stratégique national (PSN) animé par la DGPE et Régions de France. Des représentants de Chambres d'agriculture France ont participé à cette réunion qui avait pour objectif principal d'analyser et de valider les modifications du PSN proposées par la France à la Commission européenne.

Modification majeure prévue pour 2024 : introduction des programmes opérationnels pour de nouveaux secteurs.

La DGPE a présenté les modifications proposées pour le PSN. La principale évolution concerne l'ajout de nouveaux programmes opérationnels pour certains secteurs.

La dernière réforme de la PAC a en effet ouvert la possibilité d'étendre les programmes opérationnels (PO), portés par des organisations de producteurs (OP), à d'autres secteurs que celui des fruits et légumes.

Le PSN français, approuvé par la Commission le 31 août 2022, prévoit la mise en place des PO dans d'autres secteurs à partir du 1^{er} janvier 2024, afin de créer des incitations supplémentaires à la constitution d'OP et d'Associations d'OP dans de nouvelles filières, pour mener des actions structurantes.

Ces PO sont financés par un prélèvement sur les paiements directs à hauteur de 0,5 % (33 M€). Il s'agira d'un prélèvement linéaire, effectué chaque année sur les aides découplées – hors paiement JA – et sur l'ensemble des aides couplées.

Répartition de cette enveloppe de 33 M€ :

- Protéines végétales : 23 M€
- Horticulture (Plantes vivantes et produits de la floriculture) : 5 M€
- Veaux Label rouge : 3,5 M€
- Riz : 1 M€
- Lapin : 0,5 M€

Les autres modifications sont d'ordre mineur et concernent pour la plupart une mise en conformité du PSN par rapport à la réglementation nationale ainsi que des ajustements budgétaires.

Les propositions remontées par la CRAB à CdAF n'ont pas été retenues

Globalement les services du ministère ne se sont pas montrés ouverts pour proposer des évolutions : il y avait un souhait de ne pas modifier les équilibres qui ont été négociés avec la Commission européenne.

Ci-dessous pour rappel, les propositions que nous avons faites :

Sur le volet prairies permanentes (PP) : compte tenu de la dégradation du ratio PP/SAU suivi dans le cadre de la BCAE 1 (-3,19 % en Bretagne par rapport à l'année de référence 2018), nous avons proposé de revoir soit la manière de comptabiliser les PP (en excluant les prairies de plus de cinq ans qui rentrent dans une rotation de la catégorie "prairies permanentes"), soit l'échelon géographique de suivi du ratio PP/SAU, la réglementation européenne prévoyant en effet la possibilité de vérifier le ratio au niveau national.

S'agissant de la MAEC « herbivores » :

- Le cahier des charges de la nouvelle MAEC système "herbivores" conduit à comptabiliser les animaux de moins de six mois dans le calcul des UGB, et donc du taux de chargement. Notre

proposition : que ces animaux de moins de six mois soient exclus, comme c'est le cas d'ailleurs dans le calcul du taux de chargement pour l'ICHN : **aujourd'hui des éleveurs qui avaient accès à la MAEC « herbivores » sur la période 2015-2022 se voient exclus de la nouvelle MAEC en raison de ce critère.**

- **Le cahier des charges de la nouvelle MAEC système "herbivores" a par ailleurs introduit une complexité avec le mode de calcul de l'IFT** (indice de fréquence de traitement). En effet, pour les agriculteurs qui atteignent le plafond d'aides, il y a obligation de calculer deux IFT :
 - Un IFT sur parcelles aidées
 - Un IFT sur parcelles non aidées (exclues à cause du plafond).

Hormis pour les exploitations bio ou 100 % herbe, il s'agit d'une difficulté majeure. Dans de nombreux cas, même si l'exploitant respecte les engagements à l'échelle de son exploitation, le découpage obligatoire de celle-ci avec deux calculs distincts engendre un risque selon l'année. La répartition des cultures entre ces deux « blocs » va créer une concentration artificielle des traitements sur l'un ou l'autre des blocs et un risque de non-respect de l'IFT. Notre proposition consistait en un retour du calcul à l'échelle de l'exploitation dans sa globalité car il s'agit de la seule solution pour permettre aux exploitants de s'approprier réellement cet enjeu et de ne pas risquer des pénalités liées au mode de calcul et non à leurs pratiques.

A retenir

- Compte tenu du souhait du ministère de limiter le nombre d'évolutions du PSN, **à l'automne 2023 un système d'autorisation préalable à la reconversion des prairies permanentes devrait être mis en place en Bretagne.** Un agriculteur qui souhaite retourner une PP devra faire une demande à l'administration. Nous ne disposons pas d'informations de la part de l'administration sur ce sujet à ce jour.
- S'agissant de la MAEC « herbivores », les seules marges de manœuvre résident désormais au niveau régional, puisque les éléments du cahier des charges national ne vont pas évoluer. Elles concernent uniquement le taux de chargement. En effet, si le mode de calcul du chargement est fixé dans le cahier des charges national, **le taux de chargement maximal à respecter est fixé dans le cadre de la Commission régionale agroenvironnementale et climatique (CRAEC).** Il est actuellement établi à 2 UGB/ha. Une solution pour améliorer l'accès à cette MAEC serait d'augmenter ce taux de chargement maximal.
- Plus globalement, dès que la Draaf mettra à notre disposition un bilan de la programmation MAEC 2023, il conviendra d'en faire une analyse précise et d'en tirer les conséquences pour apporter les ajustements nécessaires pour 2024. **L'ouverture du niveau inférieur de la MAEC « herbivores » sur tout le territoire breton est notamment fortement attendue.**

Soutien à l'investissement : AGRI Invest succède au PCAEA en Bretagne

Avec la nouvelle PAC, c'est aussi un nouveau programme de soutien à l'investissement dans les exploitations agricoles qui voit le jour en 2023. Ce nouveau programme, baptisé AGRI Invest en Bretagne, prend le relai du plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAEA). Il est piloté et instruit par la Région Bretagne. Le lancement des premiers appels à projets AGRI Invest est prévu à l'automne.

Ce programme traduit les orientations politiques du Conseil Régional de Bretagne (CRB) en faveur de la transition écologique. Avec Agri Invest, le CRB souhaite « embarquer » les exploitations agricoles bretonnes dans les transitions, pour qu'elles deviennent plus résilientes face au dérèglement climatique.

Taux d'aide de 40 % pour les investissements « résilients », 25 % pour les investissements « productifs »

Les investissements dits « résilients » seront dans ce contexte plus soutenus (taux d'aide unique : 40 %) que les investissements dits « productifs » (taux de base : 25%). Ces derniers seront également conditionnés à la validation d'un contrat de transition agro écologique (CTAE) par le porteur de projet pour témoigner de son engagement dans une démarche de transition dans les domaines de l'eau, du climat - carbone et/ou de la biodiversité.

La Chambre d'agriculture de Bretagne impliquée dans l'élaboration, et la mise en œuvre d'AGRI Invest

Tout au long de l'élaboration du programme AGRI Invest, la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne (CRAB) s'est impliquée avec les représentants des filières auprès du CRB pour faire en sorte que AGRI Invest reste accessible au plus grand nombre d'agriculteurs quelle que soit leur production et quel que soit leur système. **La CRAB regrette à ce titre le choix fait par le CRB de la distinction investissements résilients et investissements productifs**, car la transition demande la combinaison des deux pour préserver la compétitivité. Les exploitations les plus résilientes sont aussi les plus optimales du point de vue économique. Nous mesurons que l'introduction du CTAE risque d'ajouter de la complexité au dispositif. C'est pourquoi, les services de la CRAB s'organisent afin d'accompagner les agriculteurs pour préparer leur dossier de demande d'aide liée à leur projet.

Un budget en baisse pour financer AGRI Invest

Enfin soulignons un autre facteur limitant pour l'accès à AGRI Invest : la baisse du budget pour la période 2023-2027. Le programme AGRI Invest relève du second pilier de la PAC et est à ce titre cofinancé par des crédits européens (FEADER), ainsi que par la Région et l'Agence de l'eau notamment. Par rapport à la période 2014-2022, les crédits FEADER baissent sur 2023-2027. Ceux de la Région seront maintenus. L'enveloppe annuelle disponible pour financer les appels à projet AGRI Invest sera globalement en baisse de 14 % environ.

Vigilance pour les dossiers PCAEA en cours : les investissements doivent être terminés et payés le 30 juin 2024 au plus tard

Enfin, un point de vigilance important à relayer auprès des agriculteurs qui ont en cours des projets financés dans le cadre du PCAEA. Pour pouvoir bénéficier de l'aide qui leur a été attribuée, les travaux et dépenses correspondantes doivent impérativement être terminés au 30 juin 2024. Il n'y aura pas de prolongation. Cette date est imposée par la réglementation européenne. Ainsi, par exemple, si un agriculteur s'est vu accorder une aide du PCAEA pour installer un robot de traite en juin 2023, ce robot devra être installé et payé au 30 juin 2024. Si ce n'est pas le cas, la subvention ne pourra pas être versée.

PLOA : Un projet de loi attendu dans les prochaines semaines

Début d'été, les rumeurs allaient bon train sur l'abandon du volet législatif censé émaner du vaste exercice de concertation qui s'est déroulé au 1^{er} semestre 2023 au niveau national et dans toutes les régions pour aboutir à un Pacte et une loi d'orientation et d'avenir agricoles (PLOA)

D'après les récentes informations relayées par la presse (Agrafil du 21/08 et Agrapresse du 28/08), **un projet de loi devrait finalement être prochainement présenté en conseil des Ministres, pour un examen à partir d'octobre par le Parlement, et une adoption avant la fin de l'année**. Les premières annonces pourraient être faites par Marc Fesneau, Ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, à l'occasion du salon Terres de Jim le 10 septembre. Ci-dessous quelques propositions qui devraient figurer dans le projet de loi, selon les sources mentionnées par Agrafil et Agrapresse.

Note du service économie-emploi des Chambres d'agriculture de Bretagne

Mise à jour du 28 août 2023

Souveraineté et soutien à la transition au cœur du projet

Ce projet de loi comportait d'abord une mesure symbolique : inscrire un objectif de « souveraineté » dans le préambule du code rural.

Un « fonds de soutien à la transition » de l'agriculture serait créé. Selon Agrafil, « son financement pourrait provenir notamment de la re-fiscalisation annoncée du gazole non routier (GNR), dont les contours devraient être précisés dans le cadre du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 ». En revanche l'utilisation de ce fonds ne serait pas arbitrée à ce stade.

Afin de pouvoir mener à leur terme les projets hydrauliques dits « d'intérêt général majeur », un statut plus protecteur serait prévu.

Des mesures en faveur de l'installation et de l'attractivité des métiers

Une des mesures consensuelles, issue aussi bien des travaux de concertation nationaux que régionaux, devrait figurer dans le projet de loi : **la création d'un point d'accueil installation et transmission au sein des chambres d'agriculture**, qui orienterait les jeunes souhaitant devenir agriculteur ou salarié agricole vers des structures d'accompagnement agréées par l'Etat.

Le texte prévoirait également la création d'un fonds dédié au portage dont le financement proviendrait de fonds issus du livret A, gérés par la Caisse des dépôts. Un nouveau statut de société agricole pourrait voir le jour : le « GFA investisseur », sur le modèle des Groupements Forestiers d'Investissement (GFI) qui sont autorisés à effectuer une offre publique de leurs parts sociales. Et pour les agriculteurs qui ne rempliraient pas leur déclaration d'intention de cessation d'activité agricole (Dicaa), une sanction serait envisagée.

Côté attractivité des métiers et formation, « **la découverte de l'agriculture en classes de primaire serait généralisée** ; cette fonction pourrait notamment être assurée par les chambres d'agriculture, dont les missions seraient par la même occasion étendues à la formation ». Comme annoncé par Emmanuel Macron à Terres de Jim, le texte instaurerait un statut d'« expert associé » pour les professionnels intervenant dans l'enseignement agricole. **Un diplôme de « bachelor Agro » (Bac +3), intermédiaire entre le BTS et l'ingénieur, à destination des conseillers, pourrait également voir le jour.** Autre piste qui serait sur la table : l'amélioration du crédit d'impôt remplacement pour étendre son accès à davantage d'agriculteurs.

A retenir

Les informations ci-dessous sont toutes au conditionnel et très incomplètes, donc à manier avec prudence en attendant le projet de loi officiel. Ce qui semble acquis : vu le contexte parlementaire et les difficultés pour obtenir une majorité à l'Assemblée nationale, le gouvernement ne souhaite prendre aucun risque sur ce sujet agricole. **Aucun gros bouleversement ou réforme n'est à attendre par le projet de loi, ni d'ailleurs par le volet réglementaire (le « pacte ») qui complètera le projet de loi.**

Pour tout complément : mary.henry@bretagne.chambagri.fr

EMPLOI AGRICOLE ET AGROALIMENTAIRE

L'EMPLOI EN PRODUCTION AGRICOLE

- **Une baisse de l'emploi agricole en 2022, pour toutes les catégories d'actifs, sauf les salariés permanents**

Le nombre d'emplois agricoles de ETP (équivalents temps plein) en 2022 est estimé à 51 930¹. Le Recensement Agricole de 2020 en comptabilisait 52 600, soit une baisse de 0,6 % par an entre 2020 et 2022. Les 51 930 ETP agricoles se répartissent entre 29 810 chefs d'exploitation, 1 660 conjoints et autres actifs non-salariés, 14 560 salariés permanents et 5 890 saisonniers et occasionnels.

La tendance à la baisse des emplois familiaux se poursuit : -2,5 % pour les chefs d'exploitation et -8,4 % pour les conjoints et autres actifs non-salariés entre 2021 et 2022. **Les salariés saisonniers ou occasionnels² diminuent également** de 0,2 % sur un an.

Par contre, **les salariés permanents continuent de progresser** de 4,3 % en 2022, après une hausse de 5 % en 2021, plus importante que la moyenne sur la période 2010/2020 (+2,3 %).

- **Le marché du travail en production agricole au 2^e trimestre 2023 : l'agriculture recrute**

Les projets de recrutement de salariés en production agricole sont importants. **En 2022, plus de 1 900 offres d'emploi ont été collectées sur le site www.lagriculture-recrute.org en Bretagne**, représentant 3 175 postes.

Au 2^e trimestre 2023, 1 327 offres d'emploi à pourvoir. Après une baisse en 2022, le volume d'offres retrouve son niveau par rapport à la même période en 2021.

Près de 60 % des offres concernent des emplois durables (CDI et CDD de plus de 6 mois). Au total, 726 CDI étaient à pourvoir au 2^e trimestre, principalement dans les secteurs de l'élevage. **Le secteur bovin est le secteur qui recrute le plus.** En lait, 372 offres étaient à pourvoir, principalement pour des postes d'agent d'élevage laitier. En porc, le marché est également dynamique avec 277 offres. En raison des activités saisonnières, les offres d'emploi sont nombreuses en productions végétales spécialisées (légumes, maraîchage, horticulture, pépinière et arboriculture) avec 356 offres.

Volume d'offres d'emploi en cours au 2^e trimestre entre 2019 et 2023

Secteurs de production	2023	2022	2021	2020	2019
Elevage bovin lait	372	318	375	320	334
Légumes, maraîchage	292	319	369	249	256
Elevage porcin	277	240	272	247	250
Machinisme	95	82	92	85	96
Polyculture élevage	82	67	61	59	55
Horticulture, pépinière et arboriculture	64	59	55	34	29
Aviculture	63	65	44	47	54
Paysage, forêt et espaces verts	41	47	60	25	46
Divers	41	39	32	16	16
Total	1 327	1 236	1 360	1 082	1 136

Chambres d'agriculture de Bretagne

Source : www.lagriculture-recrute.org – ANEFA Bretagne

¹ Source : Agreste – Recensement agricole ; MSA ; traitements SSP. Les chiffres 2021 et 2022 (provisoire) sont issus de la mise à jour du Recensement agricole de 2020 grâce aux données MSA. Le champ des activités est ici la production agricole au sens strict (donc hors secteurs du paysage, de la forêt, de la conchyliculture ou des centres équestres).

² Y compris le travail réalisé par les ETA et les Cuma sur les exploitations.

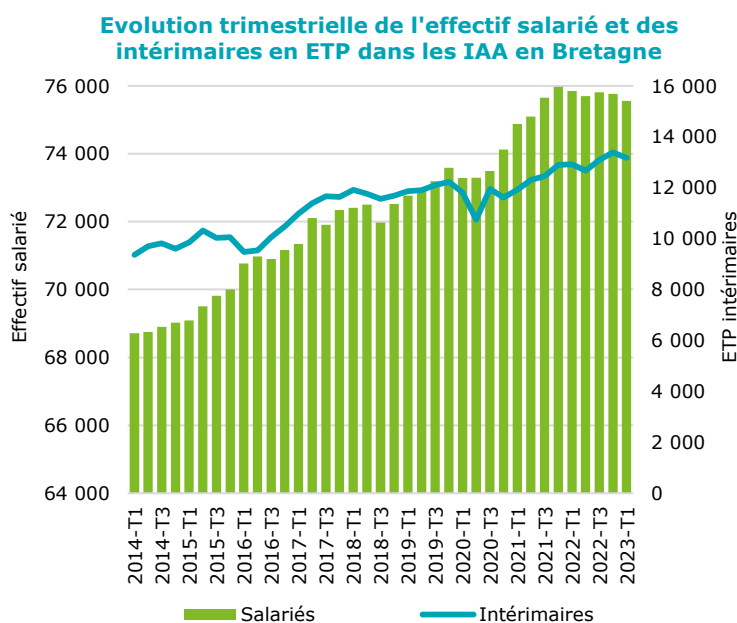
L'EMPLOI DANS L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE

- **75 560 salariés et 13 170 ETP en intérim dans les IAA bretonnes**

Au 1^{er} trimestre 2023, le secteur agroalimentaire breton compte 75 560 salariés³ et 13 170 intérimaires en ETP. L'intérim représente donc de l'ordre de 15 % de l'emploi dans les IAA.

Hormis en 2020 lors de la crise Covid, l'emploi tend à progresser dans les IAA bretonnes depuis 2014. **Mais l'évolution s'inverse en 2022 avec une légère baisse de 0,3 % sur l'année (soit -210 salariés). Le salariat diminue encore de 0,3 % au 1^{er} trimestre 2023** par rapport au trimestre précédent (soit -201 salariés).

Globalement sur l'année 2022, l'intérim gagne 480 ETP, mais en perd 210 sur le 1^{er} trimestre 2023.



Chambres d'agriculture de Bretagne

Sources : Insee, estimations d'emploi salarié ; Dares, DSN et Pôle emploi

LE MARCHE DU TRAVAIL EN BRETAGNE AU 1^{ER} TRIMESTRE 2023

- **Progression du salariat mais recul de l'intérim**

Malgré les difficultés (inflation forte, taux d'intérêt en hausse, difficultés d'approvisionnements et de recrutements), la progression de l'emploi reste soutenue en Bretagne. Sur un trimestre (entre fin 2022 et fin mars 2023), **le salariat breton progresse de 0,5 %** (essentiellement grâce aux créations nettes d'emplois dans le tertiaire marchand hors intérim), ce qui est plus élevé qu'au niveau national (+0,3 %). Sur un an, l'emploi salarié croît de 1,8 % dans la région, contre +1,3 % en France.

Par contre, le **net repli de l'intérim au 1^{er} trimestre 2023 de 2,4 %** (-1 100 emplois) annule ainsi les hausses de deux trimestres précédents. A noter que, selon les enquêtes de la Banque de France, une telle baisse semble s'inscrire dans une stratégie de long terme des entreprises, notamment industrielles, pour limiter leur recours aux intérimaires.

- **Un taux de chômage très bas à 5,7 %**

La Bretagne bénéficie d'un taux de chômage parmi les plus faibles de France (avec les Pays de la Loire). Il est de 5,7 % au 1^{er} trimestre 2023, quasiment au même niveau qu'au trimestre précédent (-0,1 point), en baisse de 0,2 point sur un an et de 1 point sur deux ans. Le taux de chômage breton est de 1,2 point inférieur au taux national, celui-ci s'établissant à 6,9 % au niveau métropolitain.

Pour tout complément : anne.bertagnolio@bretagne.chambagri.fr

³ Y compris les salariés de l'artisanat alimentaire (boulangeries, pâtisseries, charcuteries).